



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2022/03

Concerne : Demande de crédit complémentaire au préavis 2021/06 **Réaménagement des surfaces administratives**

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Avant de boucler les comptes du préavis 2021/06 que le conseil communal d'Yvonand a accepté en date du 25.06.2021, la municipalité se doit de déposer le présent préavis complémentaire auprès du conseil communal.

2. Objet du préavis

La demande de crédit initiale ne spécifiait aucun poste pour des divers & imprévus sous la partie compte n° 9143.11 – Bâtiment administratif.

Lors de la réalisation des travaux de gros-œuvre et second-œuvre, certaines surprises ont été découvertes, ce qui a contraint la municipalité de devoir exécuter des travaux complémentaires.

Au niveau du compte n° 9146.01 – Mobilier à amortir. Cet excédent est dû à un choix définitif de la qualité du mobilier qui a été pris par la municipalité après l'acceptation du conseil.

La municipalité a également remplacé des armoires au bureau technique qui n'étaient pas prévues dans le préavis initial.

Comparatif global

Les tableaux ci-après permettent d'évaluer la situation financière des travaux réalisés par rapport à la demande de crédit.

Compte 9143.11 – Bâtiment administratif

Total des factures à ce jour	99'382,95
Crédit accepté / Préavis 2021/06	<u>96'930.00</u>
Ecart	2'452.95

Crédit complémentaire demandé **2'452.95**

Compte 9146.01 – Mobilier à amortir

Total des factures	83'191.40
Crédit accepté / Préavis 2021/06	<u>53'311.50</u>
Ecart	28'879.90

Crédit complémentaire demandé **29'879.90**

Bâtiment administratif réaménagement

Réaménagements	Budget Préavis	Factures finales	Différence
Remplacement revêtements de sols	28'002.00	37'449.90	9'447.90
Plâtrerie et peinture + retouches	32'310.00	31'335.05	- 974.95
Commande d'éclairage, alimentation électrique + IT	16'155.00	11'387.70	- 4'767.30
Sanitaire (local de pause yc carrelage dans WC)	6'462.00	5'534.80	- 927.20
Cuisinette	4'308.00	Reclassé dans mobilier	
Menuiserie	6'693.00	9'173.60	2'480.60
Location « locaux réception »	0.00	4'501.90	4'501.90
TOTAL	96'930,00	99'382.95	

Mobilier	Budget Préavis	Factures finales	Différence
Bureaux « Assis-Debout » yc. extensions	20'355.60	55'932.75	21'253.05
Armoires confidentielles	14'324.10		
Luminaires professionnels	14'324.10	16'682.15	2'358.15
Cuisinette (reclassé depuis aménagements)	4'308.00	8'000.00	3'692.00
Autre mobilier	0.00	2'576.50	
TOTAL	53'311.50	83'191.40	

Le conseil communal d'Yvonand

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Décide :

1. D'autoriser la municipalité à imputer un montant supplémentaire pour les travaux de CHF 32'332.85 ;
2. D'imputer le coût des travaux au bilan dans les comptes suivants :
 - a) CHF 2'452.95, compte n° 9143.11 – Bâtiment administratif (à amortir).
 - b) CHF 29'879.90, compte n° 9146.01 – Mobilier (à amortir).
3. D'amortir ces montants supplémentaires comme suit :
 - a) CHF 2'452.95 par le compte n° 340.3312.1 (amortissement obligatoire) et de prélever le montant correspondant du compte n° 9281.11 (fonds de rénovation des bâtiments communaux).
 - b) CHF 29'879.90 par le compte n° 110.3313 (amortissement obligatoire), sur une période de 3 ans, la première fois au budget 2022.

Nous vous présentons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Philippe Moser



La Secrétaire :


Carolane Sutterlet

Municipale déléguée : Mme Christelle Fresneau